



Protection juridique

Par Mayachat

Bonsoir.suite aux problèmes airbag takata je me suis inscrite sur une action collective d'un avocat.j'ai payer 339 euros et ma protection juridique ne veut pas prendre en compte les frais.cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il aurait été utile d'interroger votre PJ (ou de lire le contrat) avant de vous engager avec cet avocat.

Par chaber

bonjour

les conditions générales précisent ben que l'assuré doit pour engager des frais d'avocat , expert, faire une déclaration de sinistre et avoir l'accord de l'assureur.

Vous n'avez aucune chance sur une éventuelle indemnisation de votre adhésion